

N° DEL/2026-108

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 28 septembre 2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 22 septembre 2026

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CERDA Dominique, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, M. PONS Clément, M. ROGER Étienne, Mme SUAUX Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : M. CHASSAGNARD Patrick, M. MAS Bernard.

ABSENTS EXCUSES

Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BEYNE Bertrand, Mme FORYS Claire, M. GROUSSET David, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (6) :

Mme AGNOUX Fabienne a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
M. BEYNE Bertrand a donné procuration à M. Marie-Laure SUAUX,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,

Secrétaire de séance : Clément PONS.

**OBJET : Mise à jour du guide de procédure interne pour les marchés à
procédure adaptée**

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé, par délibération du 10 mars 2025, le guide de procédure interne pour la passation et l'exécution des marchés publics à procédure adaptée (MAPA).

Ce guide a pour objet d'assurer :

- le respect du code de la commande publique, et notamment les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures ;
- l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

Suite aux dernières évolutions réglementaires, il convient de mettre à jour le guide et ses annexes pour tenir compte :

- des nouveaux seuils des procédures formalisées pour les marchés de fournitures, services et travaux, applicables depuis le 1^{er} janvier 2026 ;
- du relèvement du seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence à 60 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services depuis le 1^{er} avril 2026 (contre 40 000 € HT précédemment) ;
- des nouvelles obligations issues de la loi Climat et résilience, applicables depuis le 21 août 2026, concernant :
 - ✓ les caractéristiques environnementales des offres dans les critères d'attribution des marchés publics,
 - ✓ les considérations environnementales dans les conditions d'exécution des marchés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

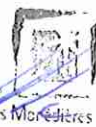
- **Approuve** la mise à jour du guide de procédure interne pour les marchés à procédure adaptée annexé à la présente délibération.

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 29 septembre 2026**

Le Président

Jean-Louis BACHELLERIE



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26